

s'épuisaient en vains efforts pour faire avancer leur procès à Versailles, leurs confrères du Canada ne restaient pas inactifs et s'employaient à leur envoyer des munitions sous forme de documents et d'informations. J'ai sous les yeux un long mémoire écrit par M. Perrault mais composé par M. de Lavillangevin où l'on trouve bien des détails intéressants mais aussi des répétitions et des longueurs interminables, des plaintes contre l'évêque et le séminaire. Je ne citerai que quelques lignes concernant la cathédrale : " On a dit ici que la protection qu'ont MM. des Missions Etrangères pourra bien faire que le Roy nous ôte la cure et qu'il nous donnera quelque autre chose à la place. Monsieur, tenez absolument tant que vous pourrez pour la cure ; ne faites point d'accommodement là-dessus. Nous l'avons toujours desservie et près de cent autres du diocèse en différents temps. On nous la fera encore desservir et les cures de la campagne, dès que le procès sera fini. Car enfin il n'y a point de prêtres en Canada, et on en trouve point qui y veuillent venir pour les raisons que vous savez. Il est juste que nous jouissions des revenus et que nous desservions plutôt la cure qui nous appartient que des cures de campagne qui ne nous permettent pas de nous trouver à notre office. Nos services passés et présents mériteraient seuls cette récompense. S'il faut céder à la force et que le Roy l'ordonne, faites du moins en sorte que notre portion dans l'église soit bien réglée ; si nous ne pouvons l'avoir toute, sur toute chose, il nous faut l'emplacement entier du presbytère, tout le terrain joignant l'église, pour nous bâtir et loger. MM. du Séminaire ont beau loger leur curé dans leur grand séminaire et il ne se pourrait plaindre d'être éloigné de l'église, puisque les deux terrains se joignent. Prêchez bien là-dessus. Il n'est pas naturel, surtout dans un pays comme le Canada, que les chanoines ne puissent pas trouver un emplacement pour se loger assez proche